



Le gouvernement français veut arrêter et extraditer Aurore MARTIN, militante politique française en raison de sa participation à diverses manifestations publiques et politiques (en France et en Espagne) organisées par un parti légal en France, Batasuna.

Les syndicats de l'Union Départementale CGT 64 :

Condamnent le recours à la procédure qui conduit à ce qu'un(e) citoyen(ne) soit poursuivi(e) par les autorités d'un État européen pour des faits que la France ne considère pas comme illégaux.

S'inquiètent de ce qu'il soit envisagé l'application d'une loi d'exception pour la participation à des réunions et à des conférences de presse.

Considèrent que ce recours traduit une volonté non de lutter contre le terrorisme mais de criminaliser l'action politique et d'instrumentaliser la justice.

Appellent les autorités européennes à réviser profondément la procédure du mandat d'arrêt européen afin de garantir les libertés individuelles et à ne pas permettre de tels dévoiements de cette procédure.

Nous exigeons expressément du gouvernement français qu'il refuse l'application de ce mandat d'arrêt européen à l'encontre de cette militante politique française.

L'Union Départementale CGT 64 appelle tous ses syndicats, syndiqués et les salariés à manifester pour :

La liberté d'AURORE MARTIN

LE RESPECT DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

samedi 25 juin à 17 h 00

place des Basques à Bayonne